

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 janvier 2023

N° 2023-83

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES

M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT

Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE

Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON

M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN

M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA

M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET

M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPAR

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30

Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.

M. GUENDEZ à partir de 17h10.

M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.

M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.

Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.

M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.

Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.

Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.

Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.

Mme Simone BONORON à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 12h30.

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30.

M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.

Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.

M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.

Mme Tiphaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.

Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.

Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13H15.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

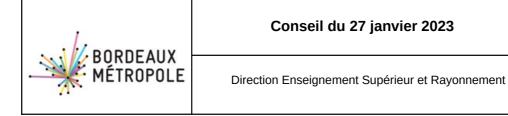
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE



Délibération

N° 2023-83

SMAC d'agglo / MICS - association Stigmergie - Subvention de fonctionnement 2023 -**Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant.

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1998, le label "SMAC" (Scène de Musiques ACtuelles) est délivré par l'Etat à des structures qui assurent des missions de diffusion, d'accompagnement des pratiques (répétition, enregistrement, formation, ressource, création...) et des actions culturelles sur le territoire dans le domaine des musiques dites « actuelles » ; elles accompagnent aussi bien l'amateur que le professionnel. Ce label est arrimé à une convention d'objectifs, qui associe les collectivités locales et comprend des missions d'intérêt général précises. Il peut, sur un même territoire, être accordé à un ou plusieurs lieux, regroupant tout ou partie de la grande diversité d'expression des musiques actuelles, auxquelles s'ajoutent les nouvelles disciplines artistiques plastiques et numériques.

La SMAC d'agglomération bordelaise, désormais renommée MICS pour Mission de Coopération des Scènes de Musiques Actuelles de la métropole bordelaise, réunit quatre SMAC complémentaires dotées chacune de ses propres compétences et outils de travail. Elle assure ainsi la coordination des scènes de musiques actuelles en favorisant la coopération et en valorisant les singularités et complémentarités existant entre les quatre projets artistiques et culturels des SMAC de la Métropole (Arema Rock et Chanson à Talence, Musiques de nuit diffusion à Cenon, Rock School Barbey à Bordeaux et Transrock/Krakatoa à Mérignac), dans un souci d'irrigation concertée du territoire.

Ainsi, la SMAC d'agglo est présente lors de nombreux concerts et manifestations. Elle assure par ailleurs un rôle dans l'éducation artistique et culturelle, accompagne des artistes et porteurs de projets, intervient dans des actions de médiation, et ce, afin de rendre les musiques actuelles accessibles au plus grand nombre.

Demande de subvention au titre de 2023

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de fonctionnement au titre de 2023, à hauteur de 28 500€, pour un budget global de 80 500 €, soit environ 35,40% du budget global des manifestations.

Bilan de l'exercice 2022

2022 a été une année de poursuite des projets menés en 2021 :

Développement d'un livret autour des actions de médiation culturelle au sein des différentes structures, afin de valoriser leur travail et de développer de nouveaux partenariats avec les professionnels du territoire ;

- Poursuite du projet de mobilité Erasmus+, afin d'alimenter la réflexion des 4 SMAC en vue d'une rénovation écologique des bâtiments, d'un renouvellement des pratiques écologiquement responsables et de l'inclusion des jeunes dans la gouvernance des associations;
- Mise en place de projets initiés dans le cadre de plan de relance.

En 2022, la MICS a également poursuivi ses réflexions autour du renouvellement des pratiques dans les musiques actuelles ainsi que la coopération entre lieux de concerts de différentes tailles.

Prévisions 2023 :

Les actions entreprises en 2022 vont se finaliser en 2023 et vont permettre la valorisation de projets artistiques et culturels de chaque structure en tenant compte des particularités de chacune.

Ainsi, des actions de présentation du livret de médiation vont être entreprises, permettant à la MICS de se positionner comme partenaire au sein des réseaux existants du territoire.

Le développement entre les SMAC et les petits lieux de concert de la métropole ainsi que des actions d'échange et de rencontre de partenaires européens pourront également être entreprises.

Enfin, un nouveau grand chantier de réflexion verra sûrement le jour en 2023 : celui de l'étude et de la compréhension des pratiques et des profils des publics des SMAC d'aujourd'hui et de la période post-Covid.

Indicateurs financiers

	Budget 2023	Budget 2022
Charges de personnel / budget global	39 191 € – 48,68%	37 900 € - 46,37%
% de participation de BM / Budget global	28 500 € - 35,40%	28 500€ - 34,87 %
% de participation des autres financeurs / Budget global Etat Département Région	10 000 € - 12,24% 2 000 € - 2,48% 5 000 € - 6,21%	10 000 € - 12,23% 3 000 € - 3,67% 6 000 € - 7,34%

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

 ${
m VU}$ la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains » ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération relative à la convention pluriannuelle d'objectifs SMAC d'agglo bordelaise 2019-2022 n°2019/0265 en date du 26 avril 2019 ;

VU la demande n° 2023-00004 formulée par Stigmergie en date du 13 juin 2022 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la MICS, au-delà de son intérêt culturel et artistique, participe de la cohésion territoriale, de l'attractivité et du rayonnement de la métropole.

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention de 28 500 € en faveur de Stigmergie pour l'organisation et le suivi des manifestations de la SMAC d'agglo, désormais MICS, au titre de l'année 2023 ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme,	
2 FÉVRIER 2023	la Vice-présidente,	
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	Madame Brigitte BLOCH	